



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE



Communiqué de presse
16 octobre 2020

Aux représentant-e-s des médias

Site du Bugey : la Ville et le Canton s'opposent à une décision de l'Autorité de sûreté nucléaire

Le 28 septembre 2020, la Ville de Genève, la République et Canton de Genève ainsi que 4 riverains du site du Bugey ont recouru contre la décision de l'Autorité de sûreté nucléaire du 28 juillet 2020 autorisant la mise en service d'une nouvelle installation de dépôt de déchets radioactifs.

La création d'une installation de conditionnement et d'entreposage des déchets activés ("Iceda") exploitée par EDF sur le site du Bugey a été autorisée par décret en 2010. Cette installation « a pour but de conditionner et d'entreposer des déchets radioactifs produits dans le cadre

- du programme EDF de démantèlement des centrales nucléaires de première génération et de Creys-Malville ;
- de l'exploitation, de la maintenance et d'éventuelles modifications des centrales nucléaires à eau pressurisée ».

L'installation est dimensionnée pour accueillir des déchets activés d'exploitation et des déchets issus de la déconstruction des centrales nucléaires. Elle accueillera également des déchets de faible et moyenne activité à vie courte, nécessitant une période d'entreposage avant de pouvoir être envoyés dans un centre de stockage à créer. Le 28 juillet 2020, l'Autorité de sûreté nucléaire française a autorisé la mise en service de cette installation nucléaire.

Rappelons qu'en 2016, face à la dangerosité avérée de la centrale nucléaire du Bugey, la Ville et le Canton avaient déposé plainte contre X, notamment pour mise en danger délibérée de la vie d'autrui et pollution des eaux. En 2017, le Ministère public, à l'issue d'une enquête rapidement menée, avait décidé de ne pas engager de poursuites en prétendant que les faits n'étaient pas suffisamment caractérisés. Ce refus avait conduit la Ville et le Canton à déposer en 2019 une plainte avec constitution de partie civile afin que l'affaire soit prise en charge par un juge d'instruction et qu'une enquête soit effectivement ouverte.

Contact

M. Olivier G. Burri, Secrétaire général adjoint de la Ville de Genève
Tél. 022 418 29 40

M. Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat, Département du territoire, par l'intermédiaire de Mme Pauline de Salis-Soglio, Secrétaire générale adjointe, au + 41 76 304 20 66 ou pauline.desalis@etat.ge.ch